



EDITORIAL

Une nouvelle fois, Haïti a vu se déployer sur son sol une force multinationale. Dans quelques jours, cette force va être remplacée par une force de stabilisation des Nations Unies. L'année du bicentenaire de l'indépendance, ceci a une résonance particulière. Au-delà du débat sur la nécessité de cette force, nous vous proposons ce mois-ci un article analysant les précédentes missions des Nations Unies en Haïti (leurs mandats et leurs échecs) et surtout les perspectives de l'actuelle.

Etroitement lié à ce sujet, le Collectif Haïti de France a envoyé un courrier à la Ministre de la Défense française, pour lui faire part de notre inquiétude quant à la présence de soldats français en Haïti. La vigilance de la société civile dans ce contexte nous semble primordiale.

Face à une Haïti inquiète de son avenir, et vivant une situation économique et sociale de plus en plus critique, nous pouvons remarquer que la communauté haïtienne et les amis d'Haïti se mobilisent en France, dans un esprit collectif : journée des associations franco-haïtiennes le 3 juillet, atelier de réflexion sur les droits économiques et sociaux les 8, 9 et 10 juillet...et encore de multiples activités culturelles tout le long du mois de juin.

La rédaction

LES NATIONS UNIES ET LA CRISE HAÏTIENNE

Minée par la violence et par le sous-développement Haïti connaît, depuis la fin des années quatre-vingt, une crise socio-politique interne qui paralyse les institutions sociales, politiques et économiques, qui fait d'elle une menace pour la paix et la sécurité régionale. Aujourd'hui, alors que le pays devrait être en train de célébrer ses deux cents ans d'indépendance, il a été le théâtre d'une révolte armée ayant conduit au départ forcé du Président élu et au déploiement d'une Force Multinationale intérimaire. Cette force sera bientôt remplacée par une force de stabilisation de paix des Nations Unies, ce, trois ans après que le Conseil de Sécurité ait décidé de ne pas renouveler le mandat de la Mission Internationale Civile d'Appui en Haïti (MICAH) qui avait été conçue en 1999 comme une mission de consolidation des réformes institutionnelles entreprises depuis 1994.

Quelles réussites des interventions de l'ONU en Haïti ?

Créées dans le but de protéger les générations futures du fléau de la guerre et de maintenir la paix et la sécurité internationales, les Nations Unies ne sont pas toujours à la hauteur de leur objectifs, du fait des intérêts divergents des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité mais surtout, du fait de la nature des conflits actuels et du manque de moyens dont elles disposent. Malgré tout, elles demeurent la seule organisation internationale capable de promouvoir la paix et la sécurité internationales.

En ce qui a trait à la crise haïtienne, les Nations Unies sont depuis plus de dix ans l'un des acteurs principaux de ladite crise dans la mesure où elles sont au centre de toutes les initiatives prises pour résoudre pacifiquement la crise, pour assurer la stabilité et la reconstruction institutionnelle du pays. Le manque de volonté des autorités haïtiennes à respecter leurs engagements internationaux et à appliquer les réformes prescrites, mais aussi l'incapacité des responsables des missions à cerner la nature complexe et extraordinaire de la situation haïtienne, ont abouti à la crise généralisée, qui s'est traduite par la prise des armes d'anciens membres des

FADH et de leurs milices et d'anciens hommes de main du Président Jean Bertrand Aristide.

Cependant, les diverses missions de l'ONU en Haïti, de la MINUHA à la MICAH, qui avaient pour tâche d'aider à la création et à la professionnalisation de la Police Nationale Haïtienne, de soutenir les réformes de l'appareil judiciaire et des activités de développement, ont, sur **le court terme**, atteints leurs objectifs dans la mesure où, Haïti, jusqu'à l'insurrection armée de février 2004, disposait de près de 6000 agents de police, d'un système judiciaire partiellement réformé (mais aussi une économie complètement exsangue suite aux réformes prescrites par le FMI et la Banque mondiale). Ces missions ont aussi, de par leur présence, facilité l'implantation apparente des principes de droits de l'homme.

Cependant, **sur le long terme**, l'Etat haïtien n'a pas évolué parce qu'il est toujours incapable de garantir le respect des droits de bases des citoyens. De plus, les Nations Unies se sont révélées incapables d'assurer le suivi des réformes et d'obtenir un engagement ferme de la communauté internationale.

Toutes les missions déployées l'avaient été suivant une logique de consolidation institutionnelle sur le court terme. C'est-à-dire que les Nations Unies étaient plus préoccupées par « comment sortir d'Haïti » que par la réussite des réformes en elles-mêmes, alors que ces missions étaient sensées assurer le suivi de l'engagement pris par la communauté internationale et par les Nations Unies (en particulier, aider les haïtiens à reconstruire une paix durable, à promouvoir la bonne gouvernance, et le développement durable).

La MINUSTAH, nouvelle mission de l'ONU en Haïti

La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (**MINUSTAH**) qui, a été créée par la résolution 1542 du Conseil de sécurité le 30 avril 2004, est une mission de maintien de paix et de sécurité dont le fonctionnement est dans le cadre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, relatif à la menace pour la paix et la sécurité internationales. Elle disposera d'une composante civile d'environ 1600 hommes et d'une composante militaire de 6700 membres, tous grades confondus. C'est une mission multidimensionnelle et très opérationnelle qui diffère des autres missions déjà déployées en Haïti, dans la mesure où elle a un mandat assez robuste et des tâches précises.

Ainsi, le mandat de la MINUSTAH, repose sur trois piliers centraux conformément aux recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport S/2004/300 au Conseil de sécurité en date du 16 avril 2004.

Le premier pilier porte sur le rôle de la composante militaire qui aura pour tâche d'assurer la restauration d'un climat stable et sûr, en aidant à la réforme de la Police et en définissant un plan de désarmement de démobilisation et de réintégration des insurgés et des anciens membres des Forces armées d'Haïti. Ce dernier point est d'une importance capitale pour la stabilité du pays dans la mesure où, il ne pourrait y avoir de paix, ni de climat stable tant qu'un vrai programme de désarmement ne serait pas défini et appliqué.

Le second pilier est relatif à la composante civile et surtout à l'aide que devra apporter la MINUSTAH au processus politique et constitutionnel en cours. Sous-entendu aider le gouvernement de transition, notamment dans l'organisation « au plus vite » d'élections municipales, parlementaires et présidentielles libres et régulières, et promouvoir le dialogue et la réconciliation nationale. Ici, la nouveauté résidera dans les actions que comptent entreprendre le Représentant spécial du Secrétaire général pour faciliter le dialogue entre groupes politiques. Car c'est l'un des points les plus importants de toute stratégie viable de résolution de conflit.

Le troisième et dernier pilier concerne le respect des droits de l'homme, ici la mission aura pour tâches d'enquêter sur les violations des droits de l'homme et de droit humanitaire international commises pendant ces dernières années en vue de mettre fin à l'impunité qui gangrène l'appareil judiciaire. C'est la première fois que le Conseil de sécurité pose ouvertement la question de l'impunité et des violations des droits de l'homme dont est victime le peuple haïtien. En effet, en 1994 lors de la première intervention des Nations Unies qui visait à assurer le départ des dirigeants militaires (responsables du coup d'état du 30 septembre 1991 et des massacres qui ont suivi) et à assurer le retour du président démocratiquement élu, le Conseil de Sécurité et l'Administration Clinton avaient obligé le président Aristide à accorder une amnistie aux militaires au détriment de la justice et de l'Etat de droit.

Cette mission est aussi une manière pour les Nations Unies de reconnaître qu'elles avaient échoué et qu'elles entendent remédier à la situation.

Bien que la MINUSTAH soit conçue comme une mission opérationnelle, il n'est pas encore sûr qu'elle sera en mesure de relever le défi qui l'attend. Parce qu'il n'est pas encore certain que les Nations Unies trouveront les moyens de leurs ambitions, c'est-à-dire trouver le personnel de mission et les ressources financières suffisantes, pour assurer une bonne mise en application du mandat, et surtout capable de cerner et d'intégrer les particularités des sociétés haïtiennes qui attendent beaucoup de cette intervention (accès au service publics de base, accès à l'emploi etc.). Le succès de la mission dépendra aussi du choix des interlocuteurs et partenaires locaux qui sont très divers et n'ont pas toujours en vue l'intérêt du plus grand nombre.

Sur le long terme, cette intervention, et surtout le Bureau Politique du Représentant spécial du Secrétaire général, pourrait servir de point de départ dans la mise en place d'un mécanisme de résolution de conflit où tous les groupes sociaux pourraient dialoguer et présenter leurs idées pour la définition d'une sorte de contrat social pour l'avenir du pays.

MONETTE ETIENNE - Diplôme Spécialisé de Recherches en Relations Internationales, Diplôme de maîtrise à l'IHEAL en relations internationales « Les Nations Unies et le conflit haïtien. Des missions civiles d'observation à la reconstruction institutionnelle (1991-2002) » sous la direction de Christian Girault.



L'actualité du mois

Police, anciens militaires, groupes armés

Le conseil supérieur de la police nationale, présidé par le premier ministre, Gérard Latortue, a révoqué plus d'une centaine de cadres supérieurs de la police pour abandon de poste, promotion irrégulière, ou encore non respect du code de déontologie. La moitié des policiers n'ayant pas repris leur service, la Direction générale de la police prévoit de recruter une partie des anciens militaires, « à condition qu'ils n'aient pas été impliqué dans des actes répréhensibles ».

De fait, les anciens militaires s'impatientent, et la cohabitation des ex-rebelles et ex-militaires avec le contingent français au Cap Haïtien, par exemple, est difficile. Dans le reste du pays (Hinche, Plateau Central) où d'anciens rebelles sont toujours armés, des tensions et des exactions, des menaces et des craintes entretiennent un climat social fragile. Dans le Plateau Central, les rebelles s'estiment seuls capables d'assurer la sécurité de la population. Ils ne rejoindront pas la police et s'estiment membres de « l'armée constitutionnelle ». Dans ce contexte, le geste de Louis Jodel Chamblain, ancien n°2 du FRAPH, un des dirigeants des

anciens militaires qui s'est constitué prisonnier (il avait été condamné deux fois par contumace pour sa participation au massacre de Raboteau) est-il un signe positif ?

Vie politique nationale

Estimant que les membres du parti Fanmi Lavalas sont persécutés, les dirigeants Lavalas ne veulent pas désigner leur représentant au Conseil Electoral Provisoire (CEP). De son côté, le Front de Résistance s'est transformé en parti politique dénommé Front de Reconstruction d'Haïti, et a annoncé qu'il participera aux prochaines élections générales. Enfin plusieurs partis politiques dont le Konakom, le Panpra et l'OPL, lanceront à partir de juin un « bloc socialiste ». C'est sous cette bannière qu'ils participeront aux prochaines élections. Le CEP a tenu sa première réunion le 5 mai, avec les 8 membres déjà choisis, mais le premier ministre a déclaré que Fanmi Lavalas avait encore quelques jours pour désigner son représentant.

De nouvelles autorités locales commencent à être nommées : remplacement des autorités locales par des commissions provisoires ; nomination des délégués représentant le nouveau pouvoir exécutif dans les départements ; nomination de maires dans quelques municipalités et de directeurs généraux dans les ministères et les entreprises publiques. Par ailleurs le cabinet particulier de la présidence annonce le licenciement de plus de 200 employés du Palais national, embauchés de manière irrégulière et 600 à 700 agents affectés à la gare présidentielle auraient été mis à pieds.

Enfin, le premier ministre haïtien a effectué une tournée en ce début de mois de mai aux Etats-Unis et en Europe. Il a été reçu le 13 mai par le Président Jacques Chirac. Le Ministre des Affaires Etrangères français Michel Barnier s'est rendu à Port au Prince le 15 mai.

Vie économique et sociale

Outre les exactions et les abus commis dans les localités où les policiers n'ont pas encore repris leur fonction, la population est confrontée à la hausse des prix (notamment du riz), le blackout permanent (3h d'électricité tous les deux jours), l'amoncellement des ordures...

Le premier ministre a invité les haïtiens à consommer des produits locaux tel que le maïs et le manioc, moins chers que le riz (importé des USA). Il a également encouragé les travailleurs à se constituer en syndicat pour négocier des conventions collectives.

La force multinationale, l'ONU, le rôle de la France.

Le 30 avril, le conseil de sécurité de l'ONU a voté à l'unanimité une résolution prévoyant la création d'une « mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti » (MINUSTAH) comprenant 6700 militaires et 1622 policiers civils pour une période initiale de 6 mois, débutant le 1^{er} juin. Son rôle sera l'établissement d'un climat sûr et stable en Haïti, un appui aux processus constitutionnel et politique et la défense des droits de l'homme. La force militaire sera dirigée par un général brésilien et 1200 militaires seront brésiliens. Le Brésil avait mis comme condition la participation de la Caricom, qui a accepté.

Le 19 avril, Louis Joinet, expert indépendant de l'ONU avait devant la commission des droits de l'homme à Genève, recommandé l'ouverture d'un bureau du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme en Haïti. En attendant, la présence actuelle des militaires américains et français n'est pas sans faille (saccages de bureaux au prétexte de perquisition et soupçons de vols).

En visite d'une journée le 15 avril, Michèle Alliot-Marie ministre française de la Défense avait apporté un message d'amitié et de solidarité. La prolongation d'une présence militaire française de 1 000 soldats ne lui semble pas nécessaire mais la France pourrait apporter un appui dans les domaines de reconstruction de la police et de la justice, de la santé et dans les domaines techniques tels que la reconstruction des routes.



Victoire syndicale dans la zone franche de Ouanaminthe. Le 1^{er} mars, la direction de l'entreprise CODEVI, qui appartient à une société dominicaine, le Grupo M, avait licencié tous les ouvriers ayant rejoint le syndicat qui venait de se créer, le SOKOWA. La Banque Mondiale avait accordé un crédit au Grupo M pour la création de la zone franche de Ouanaminthe à conditions que les libertés syndicales y soient respectées. Le 13 avril les ouvriers ont finalement été réintégrés après d'après négociations précédées d'une vaste mobilisation des ouvriers soutenues par des syndicats haïtiens et étrangers et des groupes d'appui (notamment en France par le Réseau Solidarité). La direction s'est engagée devant les ouvriers à respecter les droits syndicaux. Mais dès le lendemain elle remettait en cause le statut de certains des ouvriers réintégrés et des menaces étaient proférées contre des membres du mouvement Batay Ouvriye.



A lire, à voir, à écouter

● **"La communauté Haïtienne de France, 10 ans d'histoire 1991 – 2001** ». Wiener Kerns FLEURIMOND. Editions l'Harmattan - 27,50 euro. Il s'agit d'un recueil d'articles de W. K. Fleurimond parus dans le journal "Haïti Progrès". Et c'est une très bonne idée car nous pouvons suivre, sur une grande période, les évolutions et les activités de cette diaspora si discrète. A l'occasion d'une visite d'un ministre, d'une personnalité ou d'un artiste elle organise un débat ou une rencontre. Les politiciens affûtent alors leurs discours et les artistes affinent leurs tours de chant et suivant les invités les salles sont trop grandes ou trop petites... Nous assistons à la naissance de nouvelles associations qui tenteront de rassembler ce monde bien éparé. Nous observons les déboires des présidents, des ambassadeurs et autres responsables. Avec le recul et dans le prisme de l'histoire récente, c'est très instructif, navrant ou amusant, ça dépend. Il se lit comme un roman et, bien évidemment, toutes affaires cessantes !

● Le documentaire « **Haïti, la fin des chimères** » ? de Charles Najman, déjà diffusé sur Arte en avril, sortira en salle le 23 juin prochain, diffusé par Orisha distribution. « Le 29 février dernier, Jean-Bertrand Aristide quittait Haïti. Celui qui, en 1990, avait incarné tout l'espoir des Haïtiens laisse un pays ruiné, une île soumise au chaos et à la corruption. Pour la première fois, les Haïtiens eux-mêmes livrent leurs réflexions sur la situation du pays ». Il sera projeté avec un autre de film de Najman, « **Le Serment du Bois Caïman** » (33 mn). Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter l'attaché de presse : Frédérique GIEZENDANNER au 06 10 07 22 99 fredzen@wanadoo.fr. A Paris, il sera notamment diffusé au cinéma Images d'Ailleurs.

Spécial Activités 2004

20 au 22 mai, à Strasbourg, centre culturel de Neudorf : **"72 heures en Haïti"**. Peintures, artisanat, expo photo, ateliers pour enfants, contes, conférences (avec C. Wargny), soirée dansante avec Original H (25 euro). Association Ibiscus : 06 80 14 76 61

25 mai au 20 juin, à Paris, Théâtre International de Langue Française « **Le parler Haïtien** » : un panorama de la vitalité artistique et créatrice d'Haïti : Théâtre, parole, écriture, poésie, musiques. TILF : 01 40 03 93 95. www.tilf.fr

26 mai au 9 juin, Paris, à l'Hôtel d'Albret : Haïti en Seine présente une **expo photo de Roberto Stephenson** - 31 rue des Francs Bourgeois, Paris 4^{ème}. Lundi au vendredi, de 14h à 18h. Collectif 2004 Images : 01 53 27 06 36 / www.collectif2004images.org

29 au 31 mai, à Saint-Malo : **Festival Etonnants voyageurs**. Avec Franketienne, Gary Victor, Lyonel Trouillot, Evelyne Trouillot, Jean-Claude Fignolé, Yanick Lahens, Dany Laferrière. Contact : 02 99 31 05 74 etonnants.voyageurs@wanadoo.fr

30 mai : Emission **"Bateau Livre"** (France 5, à 11h) spécial littérature haïtienne, en direct de Saint-Malo.

1, 2 et 3 juin, Paris : **Festival de musique "Ayiti chéri"** au Cabaret Sauvage. Avec Ilan ilan, Racine Mapou de Azor, Boukman Eksperyans, Ti-Coca et Wanga-Negès, Orchestre Septentrional, Brothers Posse. Et Sergent Garcia et Bernard Lavillier. Tarifs : 20 € / 16 € Réservation : Fnac, Carrefour, Virgin, Auchan, ou « Caraïbes Aller Retour » : 01 42 08 49 32 / 06 25 91 15 82

7 et 8 juin, à Paris : Journées d'étude des doctorants et post-doctorants du Centre d'Etudes Africaines : **"La révolution haïtienne au delà de ses frontières"** Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (54, bd. Raspail 75006 Paris) <http://www.gensdelacaraibe.org/recherche/evenements.php/d.bechacq@free.fr>

11 et 12 juin, à Mortagne au Perche : **"24 heures en Haïti"** : expo d'art haïtien, film « The Agonomist », débat avec Christophe Wargny, vente d'artisanat, chants et danses. Association Cœurs unis Ke Kontre / 02 33 25 31 34 / ke.kontre@wanadoo.fr

26 juin, à Villeurbanne (au CCO) : **Journée Haïti** : diaporama, animations culturelles, musique et repas haïtien, vidéo, contes, débat, « Royal bonbon », stands associatifs, animations pour enfants. Organisé par les associations franco-haïtienne de Rhône Alpes. Contact : Lydie Muzard, Ceipal : 04 78 37 95 07 / ceipal@wanadoo.fr

Au Collectif Haïti de France

● **ATTENTION : La journée des associations franco-haïtiennes a changé de date, elle aura finalement lieu le 3 juillet (et non le 12 juin comme indiqué dans le n°25).**

Pour plus d'info, appelez le Collectif Haïti de France au 01 43 48 31 78.

● Le Crid organise à Angers du 7 au 11 juillet la troisième édition de son Université d'été inter associative de la solidarité internationale, à l'attention des militant-e-s. Le thème choisi cette année est celui des droits économiques, sociaux et culturels (DESC). Se retrouveront autour de ce thème des associations de solidarité internationale, de défense des droits humains, de promotion du droit à l'éducation, de protection de l'environnement, mais aussi des organisations syndicales et, naturellement, des partenaires des pays du Sud et d'Europe de l'Est. Une telle diversité d'acteurs permettra d'aborder cette question dans toute son amplitude, en confrontant expériences et réflexions, et ainsi d'enrichir les débats et de créer de nouvelles dynamiques inter-acteurs. La date limite d'inscription est fixée au 15 juin 2004. **Contact** : Crid, 14 passage Dubail, 75010 Paris - 01 44 72 89 72 - universite@crid.asso.fr

Dans le cadre de cette université d'été, **SOS Haïti Angers et le Collectif Haïti de France organisent à Angers un atelier sur Haïti : « Après 200 ans d'indépendance, quels droits économiques, sociaux et culturels en Haïti ? »**, les **8, 9 et 10 juillet**, de 14h à 18h. Le questionnement portera sur les possibilités, les perspectives et les priorités qu'il semble important de mettre en œuvre avec nos partenaires en Haïti dans une configuration politique renouvelée. Cet atelier sera l'occasion de faire une table ronde, entre acteurs de la solidarité internationale travaillant avec Haïti.

L'atelier s'articulera sur trois demi-journées, afin d'aborder trois grands thèmes prioritaires :

- Après 200 ans d'indépendance, quels droits économiques, sociaux et culturels en Haïti ? Cette première demi-journée permettra de poser le cadre général.
- Ensuite, l'accent sera mis sur l'éducation. Pour beaucoup, c'est un thème prioritaire en Haïti. Il nous permettra d'aborder les possibilités qui s'offrent aujourd'hui pour travailler avec Haïti sur ce thème ; il sera un lieu d'échange sur les pratiques de partenariat dans ce domaine et les possibilités de travail en synergie.
- Enfin, la souveraineté alimentaire sera l'occasion de parler du milieu rural haïtien et de faire le lien avec les politiques économiques internationales. Quels moyens avons-nous en France pour relayer les efforts pour assurer la souveraineté alimentaire, quels partenariats en Haïti ?

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous contacter au 01 43 48 31 78. Si vous voulez vous inscrire aux universités d'été, adressez vous directement au CRID.